

Vision 2030 : L'Éducation postsecondaire en français en Saskatchewan



Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 1 |
| Vision pour 2030 | 2 |
| Principes directeurs | 2 |
| Stratégie | 2 |
| Domaines stratégiques particuliers | 3 |
| Annexe A : Groupe de travail du sous-ministre – Termes de Référence | 6 |
| Annexe B : Plan d'action | 9 |
| Domaine stratégique particulier n° 1 : Soutenir et améliorer les réussites actuelles | 9 |
| Domaine stratégique particulier n° 2 : Relever les possibilités visant à accroître les capacités | 10 |
| Domaine stratégique particulier n° 3 : Soutenir la recherche fondamentale et la recherche appliquée | 13 |
| Domaine stratégique particulier n° 4 : Développement du modèle de réseau en étoile | 14 |
| Liste des acronymes | 15 |
| Annexe C : Protocole d'entente | 17 |

Introduction

Le Plan de croissance pour la Saskatchewan est une stratégie conçue pour apporter une meilleure qualité de vie à tous les Saskatchewanais. Pour réaliser cette vision, le plan comporte deux objectifs principaux : faire en sorte que la croissance de la Saskatchewan se poursuive et que la province puisse relever les défis posés par la croissance. Un de ces défis consiste à éduquer, former et développer une main-d'œuvre qualifiée.

Dans la Politique des services en langue française du gouvernement de la Saskatchewan, la Province reconnaît que la dualité linguistique est une caractéristique fondamentale du Canada, et que la communauté francophone de la Saskatchewan est une composante importante de cette dualité. Des dizaines de milliers d'enfants fréquentent, chaque année, des écoles francophones ou d'immersion, ou encore s'inscrivent à des programmes de français intensif ou de base dans la province. Il est donc logique de s'assurer que ces jeunes aient la possibilité de poursuivre leurs études en français en Saskatchewan. En outre, une programmation postsecondaire élargie en langue française favorise la mobilité des étudiants canadiens et étrangers.

Le ministère de l'Enseignement supérieur a le mandat de « développer, coordonner, mettre en œuvre, promouvoir et appliquer les politiques et les programmes du gouvernement de la Saskatchewan en ce qui a trait à l'éducation postsecondaire en français »¹.

Ce mandat s'intègre dans le contexte plus large visant à :

- soutenir le développement et l'épanouissement du bilinguisme canadien;
- développer la capacité bilingue de la province et de ses établissements;
- permettre la mise en œuvre de la Politique de services en langue française du gouvernement de la Saskatchewan; et
- appuyer le développement et la vitalité de la communauté francophone.

Le ministère de l'Enseignement supérieur s'est engagé à explorer le développement d'une approche collaborative et stratégique pour l'ensemble du système afin de le rendre efficient tout en l'améliorant et en offrant plus de possibilités éducatives en français au niveau postsecondaire. Aux termes du protocole d'entente signé le 29 janvier 2014 par le ministre de l'Enseignement supérieur, l'Assemblée communautaire fransaskoise, le Collège Mathieu, Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology/Saskatchewan Polytechnic, l'Université de Regina et l'Université de la Saskatchewan. (L'annexe C inclut ce protocole d'entente signé le 29 janvier 2014.)

Pour ce faire, le sous-ministre de l'Enseignement supérieur a formé un groupe de travail ayant pour mandat d'ouvrir des discussions visant l'éducation postsecondaire en français, entre le gouvernement provincial, l'Assemblée communautaire fransaskoise, l'Université de Regina, le Collège Mathieu, l'Université de la Saskatchewan et Saskatchewan Polytechnic. L'objectif du Groupe de travail du sous-ministre (le Groupe de travail) consiste à conseiller le Ministère en matière d'étude et d'analyse des programmes et services d'éducation postsecondaire offerts en Saskatchewan. Il consiste également à présenter des

¹ *The Ministry of Advanced Education Regulations*, RRS c G-5.1 Reg. 153.

recommandations sur les directives et/ou politiques à adopter et les mesures à prendre pour la mise en œuvre de l'éducation postsecondaire et les services en français (L'annexe A comprend les termes de référence du Groupe de travail.).

Le Groupe de travail a été mandaté pour présenter au sous-ministre un rapport décrivant une vision et un plan d'action axés sur l'avenir de l'éducation postsecondaire bilingue et francophone dans la province.

Les discussions du Groupe de travail explorent les possibilités de poursuivre, dans la province, un apprentissage au niveau postsecondaire dans un milieu francophone ou bilingue. En outre, cette vision vise à renforcer et à stimuler l'engagement communautaire des jeunes, dans leur milieu comme à l'international.

La mise en œuvre de programmes postsecondaires en français en situation minoritaire pose certains défis, la culture est un élément essentiel pour l'apprentissage en français dans un contexte minoritaire.

Vision pour 2030

Une éducation postsecondaire en français qui, de manière holistique, répond aux aspirations des étudiants et aux besoins de la collectivité et se fonde sur la collaboration interinstitutionnelle et communautaire.

Principes directeurs

- **Travail en réseau** : l'interdépendance entre les établissements d'enseignement postsecondaire, par rapport à la collectivité et par rapport au monde, au-delà des frontières de la province, en vue d'optimiser les ressources et les options pour les étudiants.
- **Qualité** : une éducation postsecondaire visant l'excellence.
- **Imputabilité** : appui au secteur d'éducation postsecondaire pour atteindre ses buts.
- **Autonomie institutionnelle** : les programmes d'études et domaines de recherche, les responsabilités financières et les capacités de prestation relèvent des établissements d'enseignement postsecondaire.
- **Principe axé sur l'étudiant** : soutien au principe d'accès équitable à l'éducation postsecondaire en français et respect des aspirations des étudiants.
- **Pérennité** : optimisation des ressources afin de développer et pérenniser des programmes et des services de qualité.

Stratégie

- élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de la Vision 2030;
- déterminer les résultats mesurables;
- formuler, pour le gouvernement, des recommandations résultant de la Vision 2030; et
- établir un cycle de révision du document Vision 2030.

Domaines stratégiques particuliers

- **Soutenir et améliorer les réussites actuelles** - entre autres :
 - des établissements dont la capacité et le mandat comprennent la mise en place et l'offre des programmes crédités et non crédités en français, comme « plaques tournantes »;
 - des établissements confirmeront le bien-fondé des programmes et des services et leur accès, ainsi que les besoins ou demandes émergentes dans certains domaines; et
 - prendre en considération le contexte minoritaire dans l'évaluation des aspirations des étudiants afin de soutenir la capacité de l'éducation postsecondaire et son accès.
- **Saisir les occasions visant à accroître les capacités** – par exemple :
 - s'assurer que les programmes, les services et les soutiens financiers sont axés sur les aspirations des étudiants; et
 - soutenir les efforts visant à simplifier la mobilité des étudiants et les systèmes de transferts de crédits d'études.
- **Soutenir la recherche fondamentale et la recherche appliquée** – entre autres :
 - la recherche critique fondée sur l'enquête et les bourses d'études définies par les experts universitaires; et
 - l'évaluation de programmes pour soutenir la prise de décisions fondées sur des données probantes.
- **Mettre en place un modèle de collaboration** : celui qui a été choisi est le « modèle de réseau en étoile » décrit ci-dessous :

Modèle de réseau en étoile

Pour un fonctionnement efficace et collaboratif dans un contexte minoritaire où les nombres peuvent sembler moins élevés et la demande moins évidente, les établissements d'enseignement postsecondaire qui serviront de pivot ou de « plaque tournante » devront disposer des ressources et des capacités nécessaires pour concevoir et offrir des cours et des programmes crédités et non crédités, ainsi que des services en français. Ce modèle permet diverses approches pour la prestation et les services, et donne des résultats si les établissements ont les ressources nécessaires et la volonté de répondre aux demandes d'éducation postsecondaire en français.

Les avantages du modèle de réseau en étoile comprennent notamment :

- un accès accru aux programmes et services postsecondaires en français pour les étudiants;
- un engagement envers la langue française de la part des établissements et de la collectivité;
- un soutien et une collaboration pour recenser les pratiques exemplaires relatives aux programmes et aux services en français au niveau postsecondaire;
- les occasions de travailler dans le cadre d'accords portant sur le transfert de crédits, l'articulation des programmes et les voies d'apprentissage, dans tous les établissements d'enseignement postsecondaire;
- le potentiel de mettre en place de multiples centres de prestation pour améliorer l'accès des étudiants, notamment à des programmes communautaires et à des approches d'éducation à distance;
- le potentiel de réduire les coûts liés à la conception de cours partagés;
- la possibilité accrue d'atteindre le taux minimum d'inscription dans les cours qui seront offerts;
- une compréhension commune des défis auxquels chaque établissement fait face; et
- un soutien en vue de réduire ou d'éliminer des obstacles à l'apprentissage des étudiants.

Les résultats critiques visés par le modèle de réseau en étoile comprennent :

- un plus grand accès, une meilleure satisfaction et une mobilité accrue des étudiants;
- une connaissance et une compréhension des contextes d'apprentissage en situation minoritaire;
- la détermination d'occasions pour maintenir ou élargir les programmes afin de répondre aux demandes insatisfaites des étudiants;
- des possibilités d'apprentissage accrues ou de nouveaux apprentissages dans un contexte de minorité linguistique; et
- une utilisation accrue des services par les étudiants afin de soutenir un taux de réussite à la hausse.

On s'attend à ce que deux plaques tournantes du modèle de réseau en étoile soient établies et graduellement mises en œuvre en fonction de la disponibilité des ressources humaines et financières.

En tant que plaques tournantes, l'Université de Regina concentrera ses efforts sur les étudiants d'université et le Collège Mathieu sur les étudiants au niveau collégial. Saskatchewan Polytechnic et l'Université de la Saskatchewan seront désignés « établissements satellites ».

Les établissements pivots ou « plaques tournantes » ont besoin des ressources suffisantes afin de :

1. renforcer leur propre capacité;
2. augmenter les programmes et les services;
3. permettre réciproquement le transfert d'expertises avec les autres établissements postsecondaires « satellites »;
4. partager des pratiques exemplaires; et
5. établir des liens de confiance et des partenariats avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire en Saskatchewan, au Canada et à l'international.

Annexe A : Groupe de travail du sous-ministre – Termes de Référence

Le Groupe de travail du sous-ministre (le Groupe de travail) conseillera le sous-ministre sur l'examen et l'analyse des programmes et services d'éducation postsecondaire en français, offerts en Saskatchewan, et présentera au ministre ses recommandations sur l'orientation des politiques et sur la mise en œuvre du plan d'action sur les services d'éducation postsecondaire, en langue française.

Groupe de travail du sous-ministre

Le Groupe de travail du sous-ministre devra :

- définir une vision commune de l'éducation postsecondaire en français en Saskatchewan;
- suivre la mise en œuvre de Vision 2030;
- appuyer le développement et la prestation des programmes crédités et non crédités; et
- recommander des approches stratégiques pour réaliser les objectifs de Vision 2030 afin d'améliorer l'éducation postsecondaire en français.

Le Groupe de travail ne sera pas responsable d'approuver les budgets détaillés ni les budgets soumis pour les établissements d'enseignement postsecondaire, processus auxquels il ne participera pas directement. De plus, le Groupe ne devra pas tenter de s'ingérer dans l'autonomie institutionnelle.

Le Groupe de travail soutiendra et défendra avec vigueur la nécessité, pour les établissements d'enseignement postsecondaire, de développer et d'offrir des programmes de cours crédités et non crédités qui seront respectés et valorisés au sein de la gouvernance collégiale et dans le cadre des responsabilités du conseil, du sénat ou du conseil d'administration de ces établissements d'enseignement postsecondaire.

Membres, composition et nominations

Le groupe de travail sera présidé par un représentant du ministère de l'Enseignement supérieur. L'Assemblée communautaire fransaskoise coprésidera le Groupe de travail.

La parité au sein du groupe de travail sera maintenue parmi les représentants des établissements d'enseignement postsecondaire et les représentants des collectivités francophones et bilingues désignées. Le Groupe de travail sera composé des membres suivants :

Ministère

- deux représentants désignés par le sous-ministre

Communauté

- deux représentants désignés par l'Assemblée communautaire fransaskoise
- un représentant désigné par Canadian Parents for French
- un représentant de la jeunesse désigné par la communauté francophone

Établissements

- un représentant désigné par le Collège Mathieu
- un représentant désigné par l'Université de Regina
- un représentant désigné par l'Université de la Saskatchewan
- un représentant désigné par Saskatchewan Polytechnic

Tous les membres auront une voix et des possibilités égales de participer aux discussions. Comme il s'agira d'un groupe de travail du sous-ministre, les membres n'auront pas le droit de vote, mais pourront formuler des recommandations de manière consensuelle.

D'autres représentants seront invités à participer lorsque des sujets pertinents à leur établissement ou à leur organisme seront abordés.

Autorité et lien hiérarchique

Le président du Groupe de travail relèvera directement du sous-ministre.

- Le président pourra demander que le procès-verbal de chaque réunion paraisse dans les deux langues officielles et que les procès-verbaux et toutes les recommandations soient communiqués régulièrement au sous-ministre

Rôle du Groupe de travail du sous-ministre

Le Groupe de travail du sous-ministre devra :

- examiner et évaluer l'étendue des programmes et des services d'éducation postsecondaire actuellement offerts en français en Saskatchewan;
- soutenir le rôle que les établissements d'enseignement postsecondaire devront jouer pour :
 - appuyer les deux langues officielles du Canada;
 - développer la capacité bilingue de la province et de ses établissements;
 - permettre la mise en œuvre de la Politique en matière de langue française du gouvernement de la Saskatchewan;
 - offrir aux étudiants des possibilités d'études en français;
 - appuyer le développement et la vitalité de la communauté francophone en offrant des possibilités d'éducation continue.
 - développer une vision provinciale commune et des résultats prédéterminés partagés;
 - formuler des recommandations concernant les modèles de prestation et les initiatives de collaboration entre les établissements;

-
- contribuer à l'élaboration d'un plan d'action provincial;
 - conseiller les membres sur les stratégies de mise en œuvre;
 - informer le Ministère quant au cadre de reddition de comptes et de présentation de rapports relatifs à la prestation des services en langue française,
 - présenter des recommandations au sous-ministre et le conseiller en ce qui a trait à toute question portant sur l'éducation postsecondaire en français.

Paramètres de fonctionnement

Le Groupe de travail du sous-ministre devra :

- représenter équitablement tous les apprenants de langue française, les besoins de la communauté, ainsi que les intérêts de leurs établissements et de la province, dans le but de créer une économie axée sur le savoir, et d'appuyer et développer la capacité de la province en matière de services en français.
- participer à toutes les réunions ou nommer un représentant;
- convenir de travailler en prenant des décisions par consensus
- maintenir et encourager l'esprit de collaboration entre les membres et les établissements, et respecter la nature délicate et confidentielle des discussions.

Fréquence des réunions

Le Groupe de travail se rencontrera tous les trois mois ou à la demande du sous-ministre.

Sous-comités du Groupe de travail du sous-ministre

Le Groupe de travail du sous-ministre pourra, de temps à autre, demander à des sous-comités formés de représentants des établissements du réseau en étoile, et à d'autres intervenants de faciliter, recenser, évaluer et quantifier les recommandations permettant de développer les programmes et services d'éducation postsecondaire. Les établissements d'enseignement postsecondaire conserveront le droit exclusif de choisir les programmes et services qui seront offerts au sein de leur propre établissement.

Les sous-comités opérationnels relèveront du Groupe de travail du sous-ministre et devront être placés sous sa direction.

Rôle de l'Assemblée communautaire fransaskoise

Le mandat de l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) est d'appuyer et d'encourager le développement de l'éducation postsecondaire en français, pour la viabilité à long terme de la communauté. Le rôle de l'ACF consistera à représenter activement les intérêts de la communauté au sein du Groupe de travail. Ainsi, la communauté jouera un rôle essentiel pour appuyer le système d'éducation postsecondaire et assurer la vision énoncée dans le présent document. Pour ce faire, l'ACF est un membre actif du groupe de travail du sous-ministre sur l'éducation postsecondaire en français en Saskatchewan.

Annexe B : Plan d'action

Domaine stratégique particulier n° 1 : Soutenir et améliorer les réussites actuelles

| Objectif | Livrables | Responsabilité |
|--|---|---|
| 1.1. Comprendre comment le contexte minoritaire est pris en compte dans les décisions institutionnelles | 1.1.1. Dresser un inventaire montrant où et comment le contexte minoritaire entre en ligne de compte. | Ministère, établissements et collectivité |
| | 1.1.2. Formuler un énoncé permettant de tenir compte du contexte minoritaire dans la prise de décision | Ministère, établissements et collectivité |
| 1.2. Recenser les domaines dans lesquels la demande ou les besoins sont émergents, selon les renseignements obtenus des étudiants (sondage) dans le cadre des programmes actuels (voir Domaine stratégique d'intérêt particulier 4.1.1.) | 1.2.1 Préparer un sondage et le distribuer aux écoles francophones et d'immersion pour les a) élèves de 6 ^e année, b) élèves de 10 ^e , 11 ^e et 12 ^e années, c) étudiants en 1 ^{re} année d'études postsecondaires afin d'évaluer leurs intérêts professionnels (objectifs de carrière) et comment ceux-ci concordent avec les programmes actuels. | Établissements |
| | 1.2.2. Présenter un rapport sur les programmes actuels fondé sur la rétroaction obtenue des élèves d'écoles francophones et d'immersion, principalement des classes de 10 ^e , 11 ^e et 12 ^e année, dans le cadre de leur présence à une foire ou activité en éducation | Établissements |
| 1.3. Assurer la disponibilité de ressources et soutiens suffisants pour les programmes crédités en français | 1.3.1. Conclure une nouvelle entente sur 5 ans avec le gouvernement du Canada reflétant les activités provinciales et les aspirations des étudiants en matière des programmes crédités en milieu minoritaire. | Ministère |
| | 1.3.2 Déterminer quels sont les soutiens et ressources déjà en place pour les programmes en français. | Établissements |
| | 1.3.3. Formuler un énoncé tenant compte des ressources nécessaires aux programmes crédités en place et pour ceux à développer. | Établissements |
| | 1.3.4. Présenter des rapports sur l'harmonisation des programmes crédités en français avec les plans stratégiques des établissements et la disponibilité des soutiens et des ressources. | Établissements |
| | 1.3.5. Obtenir un engagement du gouvernement fédéral sur la portée du financement des programmes crédités. | Ministère |

| Objectif | Livrables | Responsabilité |
|---|--|---|
| 1.4. Assurer la disponibilité de ressources et soutiens suffisants pour les programmes non crédités en français | 1.4.1. Inclure les programmes non crédités dans l'enveloppe de financement régulier ainsi que celle de financement complémentaire, le cas échéant. | Ministère, établissements et collectivité |
| | 1.4.2. Nommer une personne de soutien pouvant aider notamment à traduire les demandes relatives aux programmes des établissements satellites. | Établissements |
| | 1.4.3. Formuler un énoncé prenant en compte les ressources nécessaires aux programmes non crédités actuels et à ceux qui seront élaborés. | Établissements |
| | 1.4.4. Présenter des rapports sur l'harmonisation des programmes non crédités en français avec les plans stratégiques des établissements et la disponibilité des soutiens et des ressources. | Établissements |
| | 1.4.5. Obtenir du gouvernement du Canada des précisions sur la portée du financement des programmes non crédités. | Ministère, établissements et collectivité |

Domaine stratégique particulier n° 2 : Relever les possibilités visant à accroître les capacités

| Objectif | Livrables | Intervenants principaux |
|---|---|-------------------------|
| 2.1. Confirmer que les programmes de formation générale actuels sont axés sur les aspirations des étudiants | 2.1.1. Mener un sondage (y compris au niveau secondaire) - voir le livrable 1.2.1. | Établissements |
| 2.2. Confirmer que les services actuels offerts aux étudiants en français répondent à leurs besoins | 2.2.1. Réaliser des sondages informels auprès des étudiants qui reçoivent des services des établissements du réseau en étoile afin de connaître leur degré de satisfaction. | Établissements |
| | 2.2.2. Mener des sondages formels, dans les établissements du réseau en étoile, auprès de tous les étudiants s'étant déclarés francophones au moment de l'inscription ainsi qu'auprès de ceux inscrits dans un programme d'éducation postsecondaire en français, ces sondages permettant de savoir s'ils accèdent à des services en français et la manière dont ils y accèdent. | Établissements |
| | 2.2.3. Formuler un énoncé qui définit et prend en compte les besoins particuliers des étudiants francophones. | Établissements |

| Objectif | Livrables | Intervenants principaux |
|---|---|---|
| 2.3. Confirmer que les soutiens financiers sont axés sur les aspirations des étudiants | 2.3.1 Effectuer dans l'ensemble du système un examen et un inventaire des ressources financières disponibles aux étudiants de niveau postsecondaire étudiant en français. | Établissements |
| | 2.3.2. Inciter les associations d'étudiants de niveau postsecondaire et l'Association jeunesse fransaskoise à obtenir une rétroaction sur les soutiens financiers existants. | Ministère, établissements et collectivité |
| 2.4. Soutenir les efforts visant à simplifier les voies d'apprentissage des étudiants et les systèmes de transferts de crédits d'études dans la province | 2.4.1. Inclure dans les réunions du Groupe de travail du sous-ministre, les mises à jour régulières effectuées par le groupe responsable du transfert de crédits d'études dans la province. | Établissements |
| | 2.4.2. Informer les conseillers académiques des équivalences de crédits relatifs aux programmes en français. | Établissements |
| | 2.4.3. Créer une équipe interministérielle pour faciliter le développement de programmes et de voies d'apprentissage (au moyen de l'unité de l'élaboration des programmes sectoriels du ministère de l'Enseignement supérieur). | Ministère et établissements |
| 2.5. Étudier les possibilités de simplifier les voies d'apprentissage des étudiants et le transfert de crédits dans le cadre des études en français à l'échelle du Canada | 2.5.1. Rendre facilement consultables, sur les sites Web des établissements d'éducation postsecondaire, les plans et les systèmes de voies d'apprentissage provinciales et de transfert de crédits pour les étudiants qui étudient en français. | Ministère et établissements |
| | 2.5.2. Identifier des destinations communes pour les étudiants de français langue seconde et de français langue minoritaire, et viser l'établissement de protocoles d'entente portant sur le transfert de crédits. | Établissements |
| | 2.5.3. Déterminer quels sont les services intégrés existants relatifs aux voies d'apprentissage des étudiants entre les établissements d'éducation postsecondaire. | Établissements |

| Objectif | Livrables | Intervenants principaux |
|--|--|--------------------------------|
| 2.6. Développer des programmes non crédités qui répondent aux besoins et aux aspirations manifestés dans la collectivité | 2.6.1. Mener un sondage auprès d'entreprises et de ministères gouvernementaux faisant affaires en français, ainsi qu'auprès des collectivités en général (dans la mesure du possible au moyen de techniques d'enquêtes) en vue d'étudier les possibilités en matière de programmes non crédités. | Établissements |
| | 2.6.2. Étudier les possibilités de perfectionnement professionnel en français (p. ex. pour le personnel enseignant). | Établissements |
| 2.7. Accroître la promotion de l'éducation postsecondaire en français dans les écoles secondaires de la province | 2.7.1. Collaborer avec les services centraux d'inscription des établissements d'éducation postsecondaire afin de développer ou perfectionner les activités de recrutement et les documents destinés aux écoles secondaires. | Établissements |
| | 2.7.2. Organiser un événement avec des conseillers en orientation d'écoles secondaires ou leur fournir des renseignements à utiliser dans leurs communications au sujet de l'éducation postsecondaire en français en Saskatchewan. | Établissements |
| | 2.7.3. Collaborer avec les divisions scolaires francophones, l'Association des professeurs de français de la Saskatchewan et l'Association canadienne des professeurs d'immersion afin d'avoir une présence dans les activités francophones déjà prévues. | Établissements |
| 2.8. Élaborer un plan de promotion et de marketing | 2.8.1. Mener un sondage pour connaître l'intérêt dans la collectivité. | Établissements et collectivité |
| | 2.8.2. Promouvoir les occasions de recrutement international pour les programmes de langue française. | Établissements |

Domaine stratégique particulier n° 3 : Soutenir la recherche fondamentale et la recherche appliquée

| Objective | Deliverables | Responsibility |
|--|--|----------------|
| 3.1. Support research that promotes better understanding of French minority context in Saskatchewan | 3.1.1. Cibler les demandes de financement pour la recherche visant à soutenir les priorités suivantes en contexte minoritaire francophone : <ul style="list-style-type: none"> • l'analyse des taux d'alphabétisation • les modèles économiques pour les établissements publics, • l'analyse de l'écart, • les contextes autochtones et métis, • les questions portant sur l'immigration, • l'examen et l'élaboration de politiques. | Établissements |
| 3.2. Soutenir le financement du CRFM (établissement satellite) de l'U de R qui favorise la recherche | 3.2.1. S'assurer que la définition acceptée de la recherche respecte les enquêtes universitaires et l'information d'importance pour la francophonie en Saskatchewan, notamment les politiques, le financement, l'éducation, etc. | Institutions |
| | 3.2.2. Travailler en vue d'obtenir pour le CRFM un financement adéquat répondant aux besoins de la Saskatchewan en matière de recherche et soutenant la collaboration interprovinciale et la recherche à fort impact. | Établissements |
| | 3.2.3. Créer des documents promotionnels ciblés relatifs aux nouvelles possibilités de recherches. | Établissements |
| | 3.2.4. S'assurer que la recherche est axée sur le livrable 3.1.1. | Établissements |
| 3.3. Élaborer des projets de recherche communautaires mutuellement bénéfiques | 3.3.1. Élaborer une évaluation des besoins en matière d'éducation. | Établissements |
| 3.4. Encourager les activités de partage du savoir, telles que les formations, les publications, les présentations, les rencontres, etc. | 3.4.1. Collaborer à l'organisation d'événements qui encouragent : <ul style="list-style-type: none"> • la participation communautaire • le rayonnement (la diffusion externe) • les services | Établissements |

Domaine stratégique particulier n° 4 : Développement du modèle de réseau en étoile

| Objective | Deliverables | Responsibility |
|---|--|---|
| 4.1. Recenser les possibilités de programmes en français nouveaux et existants axés sur la collaboration | 4.1.1. Mener un sondage sur la programmation auprès des étudiants actuels et éventuels en Saskatchewan (voir le livrable 1.2.1). | Établissements |
| | 4.1.2. Inclure les partenaires du réseau en étoile dans la planification des programmes. | Établissements |
| | 4.1.3. Créer un système de suivi pour documenter les nouveaux programmes et la collaboration interinstitutionnelle. | Établissements |
| 4.2. Confirmer les ressources destinées aux programmes en français, nouveaux ou existants, dont disposent les établissements pivots. | 4.2.1. Dresser un inventaire des collaborations existantes entre les établissements pivots et les établissements satellites (en Saskatchewan, au Canada et au niveau international). | Établissements |
| | 4.2.2. Communiquer au gouvernement du Canada, les résultats des recherches en matière d'analyse économique lorsqu'ils sont disponibles. | Établissements |
| | 4.2.3. Démontrer le besoin d'un financement régulier accru du gouvernement du Canada pour soutenir les activités courantes. | Ministère, établissements et collectivité |
| 4.3. Confirmer les ressources dont disposent les établissements satellites pour accéder aux programmes des établissements pivots afin de soutenir les voies d'apprentissage | 4.3.1. Collaborer avec les établissements satellites pour déterminer et confirmer la capacité en matière d'éducation à distance et d'apprentissage échelonné. | Établissements |
| | 4.3.2. S'assurer que les étudiants des établissements satellites qui accèdent aux cours (crédités et non crédités) offerts par les établissements pivots ont accès aux services en français fournis aux étudiants à l'établissement pivot pertinent. | Établissements |
| 4.4. Soutenir les voies d'apprentissage dans l'ensemble des établissements « pivots » et « satellites » | 4.4.1. Soutenir les travaux du comité provincial responsable du transfert de crédits conformément aux livrables 2.4.1 et 2.5.1. | Ministère et établissements |
| | 4.4.2. Développer une compréhension des voies d'apprentissage existantes. | Établissements |
| | 4.4.3. Fournir des renseignements en français sur les documents d'inscription, et fournir les coordonnées nécessaires aux étudiants francophones. | Établissements |
| | 4.4.4. Confirmer que des services en langue française sont disponibles à l'unité responsable des prêts d'études de la Saskatchewan. | Ministère |

Liste des acronymes

ACF : Assemblée communautaire fransaskoise

ACPI : Association canadienne des professeurs d'immersion

AE : Advanced Education

AJF : Association jeunesse fransaskoise

APFS : Association des professeurs de français de la Saskatchewan

CCE: Centre for Continuing Education (Université de Regina)

CM : Collège Mathieu

CRFM : Centre canadien de recherche sur les francophonies en milieu minoritaire (i.e.; centre de recherche de La Cité – Université de Regina)

DMWG : Deputy Minister's Working Group (i.e. groupe de travail du sous-ministre de l'Enseignement supérieur) sur l'éducation postsecondaire en français. Le groupe de travail inclut l'Assemblée communautaire fransaskoise, Collège Mathieu, Saskatchewan Polytechnic, Université de la Saskatchewan, Université de Regina, Canadian Parents for French, un représentant étudiant et le ministère de l'Enseignement supérieur de la Saskatchewan.

FLM : français langue de la minorité

FLS : français langue seconde

JSGS : Johnson Shoyama Graduate School of Public Policy (établie sur deux campus: Université de Regina et Université de la Saskatchewan)

ORP : Office of Resource Planning (Université de Regina)

PCH : Patrimoine canadien

U de R : Université de Regina

U de S : Université de la Saskatchewan

PROTOCOLE D'ENTENTE

Éducation postsecondaire en français

Les signataires du présent protocole d'entente conviennent que l'éducation postsecondaire en français est un élément unique et précieux du système d'éducation postsecondaire en Saskatchewan, ce qui est prévu à l'article 3 du règlement du ministère de l'Enseignement supérieur (*The Ministry of Advanced Education Regulations*). Les objets et les buts du Ministère comprennent la disposition suivante :

Coordonner, élaborer, mettre en œuvre, promouvoir et appliquer les politiques et les programmes du gouvernement de la Saskatchewan en ce qui concerne l'éducation postsecondaire en français. [traduction].

Les signataires du présent protocole d'entente consentent à l'objectif commun suivant :

Les parties s'entendent sur l'objectif commun de mettre en œuvre des programmes et des services d'éducation postsecondaire en français et de les offrir aux étudiants francophones et aux autres étudiants qui souhaitent étudier en français (l'autre langue officielle du Canada) en Saskatchewan.

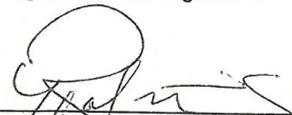
Les signataires ont également adopté les principes communs suivants afin de refléter l'esprit de collaboration et de coopération qui anime leur relation de travail à l'égard de l'éducation postsecondaire en français. En tant que système, nous nous engageons à :

- (a) offrir des programmes et des services en français, selon les intérêts et les besoins des étudiants francophones et de langue seconde;
- (b) soutenir la création et le développement de programmes et de services uniques d'éducation postsecondaire, en langue française, qui feront partie intégrante du système d'éducation postsecondaire en Saskatchewan;
- (c) travailler de façon collaborative et coopérative pour atteindre l'objectif commun;
- (d) respecter le mandat et l'autonomie de chaque établissement signataire du présent protocole d'entente;
- (e) Respecter la nécessité de créer des programmes et des services postsecondaires en français s'alignant sur les besoins et les priorités de la communauté francophone,
- (f) Respecter la nécessité de créer des programmes et des services postsecondaires en français s'alignant sur les priorités sociales provinciales, en ce qui a trait à l'économie et au marché du travail.

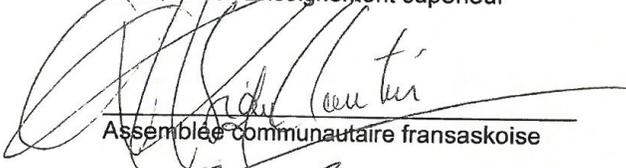
Annexe C : Protocole d'entente

Les signataires nommés ci-dessous ont été des participants actifs dans l'élaboration du « rapport présenté au sous-ministre de l'Enseignement supérieur sur l'éducation postsecondaire en français en Saskatchewan - Vision 2030 ». Si d'autres établissements d'enseignement postsecondaire ou d'autres intervenants participaient au processus de « Vision 2030 », ils pourraient s'ajouter comme signataires.

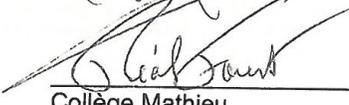
En vigueur dès la signature.


Ministre de l'Enseignement supérieur

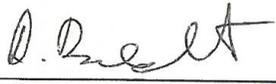
29 Jan 2014
Date


Assemblée communautaire fransaskoise

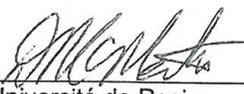
le 29 janvier 2014
Date


Collège Mathieu

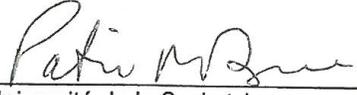
le 29 janv. 2014
Date


SIAST

29/01/14
Date


Université de Regina

Jan 29/14
Date


Université de la Saskatchewan

Jan 29/14
Date



Vision 2030 : L'Éducation postsecondaire en français en Saskatchewan